

Québec, le 22 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifrice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

Le député de Mercier a déposé, le 4 décembre dernier, un extrait d'une pétition signée par 288 pétitionnaires demandant que l'Assemblée nationale convoque l'Autorité des marchés financiers à la Commission de l'administration publique afin d'examiner les circonstances et les faits entourant la privatisation de Raymor et de mettre en place une enquête publique, ainsi que de revoir les dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et l'encadrement des valeurs mobilières afin de mieux protéger l'avoir des actionnaires.

Les circonstances et les faits entourant la privatisation de Raymor ayant été examinés et fait l'objet de décisions par les tribunaux, il ne convient pas pour l'Assemblée nationale d'intervenir à la suite de ces décisions.

De plus, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* étant une loi de compétence fédérale, notre pouvoir en est un de recommandation et notre gouvernement ne peut donc pas y apporter de modifications.

La protection des investisseurs est un sujet important pour notre gouvernement et la raison d'être de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Nous entendons mettre régulièrement cette loi à jour en fonction des besoins de protection des investisseurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas Marceau